

Label « Commune Nature »
1 libellule pour la Ville de Montigny-lès-Metz

La Ville de Montigny-lès-Metz vient d'être labellisée « Commune Nature ». Une distinction décernée lors d'une cérémonie organisée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au NEC (Nouvelle Espace Culturel) de Marly le mardi 26 mars.



Photo 1. Les équipes des Espaces Verts et de la Maintenance des Espaces Publics

1^{er} niveau de distinction pour Montigny-lès-Metz

Avec une première libellule du label « Commune Nature », Montigny-lès-Metz s'inscrit dans une démarche de développement durable qui vise à supprimer les traitements chimiques dans la gestion des espaces publics afin de préserver la qualité des eaux et la biodiversité.

La Ville a ainsi signé une charte régionale d'entretien des espaces communaux publics, **Zéro Pesticide**, et s'engage dans un processus de formation des agents de service des espaces verts aux méthodes alternatives à l'utilisation de produits chimiques, ainsi qu'à la sensibilisation à la protection de l'environnement pour le grand public. Car après l'action municipale, la balle est désormais dans le camp des particuliers qui eux aussi peuvent entretenir jardins et pelouses avec « zéro phyto ».

3 niveaux de distinction et des panneaux d'entrée de villes

Chaque récipiendaire reçoit deux panneaux d'entrée de villes ou villages, signifiant son niveau d'engagement dans la démarche (**1, 2 ou 3 libellules**).

Cette distinction offre à la collectivité une occasion supplémentaire d'informer et de sensibiliser la population et d'expliciter ses choix. C'est une manière également de valoriser le travail des services opérationnels : Espaces Verts et Maintenance des Espaces Publics.



Photo 2. Karl LE NAOUR, responsable du service Espaces Verts et Thierry GEORGES Directeur Adjoint du Patrimoine et du Territoire Durable

Une gestion écologique des cimetières

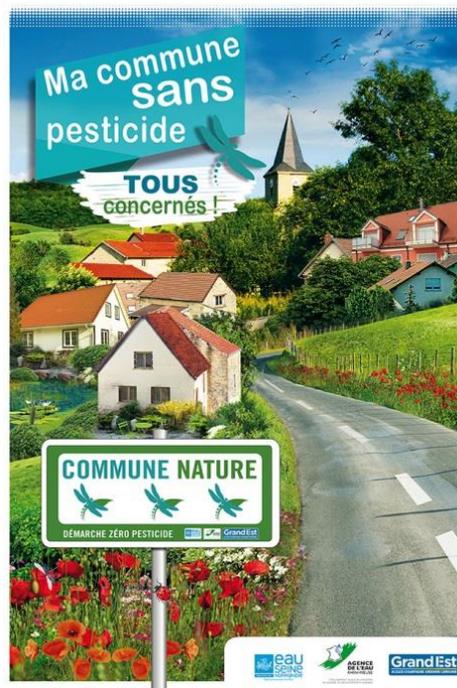
En ce début d'année, un partenariat a été noué entre l'IMPRo La Horgne et la Ville de Montigny-lès-Metz pour une intervention régulière des élèves au cimetière Grange le Mercier. Les interventions se feront pour des travaux de taille, de tonte, de désherbage mécanique, ramassage de feuilles ou déneigement. Le gain de temps offert par les désherbants chimiques sera compensé par ce renfort.

La Région Grand Est et les Agences de l'eau récompensent les communes engagées pour la protection de l'environnement

L'opération « Commune Nature » a été initiée en 2011 et traduit une volonté partagée entre la **Région Grand Est et les agences de l'eau**, établissements publics de l'État, de travailler en partenariat et d'agir en synergie afin de préserver et d'améliorer la qualité des eaux et de la biodiversité.

Un accord qui comprend plusieurs axes d'intervention :

- ✈ La biodiversité
- ✈ La préservation des continuités écologiques
- ✈ La préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
- ✈ L'agriculture et l'eau
- ✈ L'accompagnement des acteurs économiques pour réduire les impacts sur l'eau
- ✈ L'adaptation au changement climatique
- ✈ La communication, la sensibilisation et l'éducation



Quelques chiffres

En 2019, 297 collectivités sont impliquées dans cette démarche écologique par l'intermédiaire de ce label. Lors de la cérémonie du 26 mars 2019, 33 communes ont été distinguées au niveau 1 (dont Montigny-lès-Metz), 37 communes au niveau 2 et 34 communes au niveau 3.

Contact presse

Emilien CUNAT

03.87.55.74.25

emilien.cunat@montigny-les-metz.fr